



# Challenge "Au travail sans ma voiture"

## Règlement

### Principe

Chaque structure participant au challenge compte le nombre de ses employés venus au travail autrement qu'en voiture « en solo ». Le classement est établi en fonction du pourcentage du nombre d'employés venus « autrement » par rapport au nombre total d'employés présents. Un classement spécifique vélo sera établi en fonction du pourcentage de personnes ayant utilisé le vélo.

### Calendrier

Le challenge inter-entreprises « Au travail sans ma voiture » se déroulera les 19 et 20 septembre 2011. La proclamation publique des résultats et la remise des prix auront lieu le 22 septembre. La présence d'un représentant de chaque entreprise participante est vivement souhaitée.

### Règlement

#### • Inscriptions, catégories

- Peuvent s'inscrire au challenge des structures situées en Côte d'Or. Une structure peut être une entreprise, une administration, une association ou une sous-structure de celles-ci comme un service, un site, etc. Des structures qui participent au challenge peuvent donc appartenir à la même entreprise, administration ou association...
- Une structure s'inscrit dans l'une des catégories suivantes : structures employant moins de 10 personnes, entre 10 et 150, plus de 150 personnes.
- Lors de l'inscription, la structure communique les coordonnées d'un référent.
- L'inscription est gratuite

#### • Comptages

- Une structure peut choisir de participer au challenge sur un seul des deux jours.
- Chaque jour du challenge, le référent doit relever le nombre total d'employés présents, le nombre d'employés venus autrement qu'en voiture « en solo » et le nombre de ceux ayant utilisé le vélo pour tout ou partie de leur trajet (voir le tableau de relevés en annexe).
- Sauf cas particuliers, les comptages seront réalisés le matin lors de l'arrivée des employés. Pour les structures employant du personnel le soir et la nuit : le comptage des équipes du soir est effectué la veille du jour de challenge et ajouté au comptage réalisé le lendemain.
- Chaque structure participante s'engage à fournir ses comptages de bonne foi au plus tard le **21 septembre 2011 à 12 heures**.



## • Classements

- Dans chaque catégorie, un classement général est effectué en fonction du pourcentage du nombre d'employés venus « autrement » par rapport au nombre total d'employés présents. Si une structure a participé durant les deux jours, c'est le meilleur des deux pourcentages journaliers qui sera pris en compte pour le classement.
- Dans chaque catégorie, un classement spécifique vélo sera établi en fonction du pourcentage de personnes ayant utilisé le vélo selon le même principe que le classement général.
- Pour les prochaines éditions du challenge, une mention spéciale sera décernée à la structure qui aura effectué la meilleure progression.

## • Publications des résultats

- Chaque structure participante sera individuellement informée de son classement au plus tard le 21 septembre à 18 heures.
- Concernant les classements général et spécifique vélo, seuls les résultats en pourcentage des trois premières structures de chaque catégorie seront rendus publics.

## • Prix et remise des prix

- Pour le classement général et le classement spécifique vélo, des lots (voir annexe 2) seront attribués aux trois premières structures de chaque catégorie.
- La remise des prix aura lieu le 22 septembre. Toutes les structures participantes seront invitées.

## Annexe 1 Relevé de comptages

	le 19/09.	le 20/09
Nombre de personnes présentes ?		
Nombre de personnes venues autrement qu'en voiture « en solo » ?		
Parmi ces dernières, nombre de personnes ayant utilisé le vélo pour tout ou partie de leur trajet		

## Annexe 2 Liste des lots

Parmi les lots récompensant les gagnants : trophées, abonnements Divia entreprises, topoguides du Tour de Bourgogne à vélo, leçons d'éco-conduite, audits pour réaliser des abris à vélos sécurisés, etc.